

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

1^{er} rencontre du 3 novembre 2020
(par visioconférence)

*Délégation de pouvoirs provisoire adoptée le 23 octobre par le Conseil d'administration
(CA-202010-09)*

Direction générale et services :

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
Gabriel Brunet, analyste, Service du secrétariat général
Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle (point 6 seul.)
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières (points 7 à 16)
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvisionnements (points 7 à 16)
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles (points 17 à 25)

Mot du directeur général

M. Robert Gendron, directeur général, souhaite la bienvenue aux participants dans le cadre de la nouvelle mouture des rencontres décisionnelles, suivant l'adoption de la délégation de pouvoirs provisoire adoptée par le Conseil d'administration le 23 octobre 2020.

M. Gendron signale qu'une rencontre décisionnelle devait avoir lieu le 27 octobre, mais qu'en raison de l'institution du Conseil d'administration le 15 octobre et la première séance le 23 octobre, la procédure entourant l'adoption des rapports a dû être révisée durant cette période.

Le directeur général signale qu'il était nécessaire de prendre le temps de bien définir une nouvelle procédure afin de tenir les rencontres décisionnelles conformément à la nouvelle délégation de pouvoirs provisoire.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 octobre 2020
- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- DG-05-200 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – délocalisation du centre administratif et de l'annexe – dépassement de coût – honoraires supplémentaires pour les services professionnels en architecture en lien avec la délocalisation des fonctions administratives du Centre de services scolaire de Montréal
- 5- A-12-629 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021
- 6- A-13-08-A Service du développement et de l'innovation professionnelle – dépassement de coût lié au paiement de rétribution à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle – autorisation de paiement des montants de rétribution
- 7- A-31-4239 Service des ressources financières – Centre Yves-Thériault – mise à niveau des issues – appel d'offres 25-2872P – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4247-A Service des ressources financières – fourniture sur demande de fruits frais et crudités – appel d'offres 27-635P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4281 Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est – appel d'offres 15-300P – exercice de la première option de renouvellement

- 10- A-31-4282 Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Sud-Ouest – appel d'offres 15-301P – exercice de la première option de renouvellement
- 11- A-31-4283 Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Nord – appel d'offres 15-302P – exercice de la première option de renouvellement
- 12- A-31-4297 Service des ressources financières – agence de placement média – appel d'offres 24-543P – deuxième option de renouvellement
- 13- A-31-4299 Service des ressources financières – acquisition d'une licence institutionnelle de site en milieu scolaire WordQ 5 français – entente 27-654D - attribution d'un contrat de gré à gré
- 14- A-31-4300 Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneur en chaudronnerie – appel d'offres 15-270P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 15- A-31-4309 Service des ressources financières – acquisition des masques avec fenêtre – entente de gré à gré
- 16- A-33-1628 Service des ressources matérielles – école Saint-Antoine-Marie-Claret – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre d'un projet de rénovation des blocs sanitaires
- 17- A-33-1630 Service des ressources matérielles – école projetée sur le site du Grand Séminaire – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre d'études préliminaires du site
- 18- A-33-1631 Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d'investissement (PDI) 2019-2024 et 2020-2025
- 19- A-33-1632 Service des ressources matérielles – école Saint-Zotique – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure, phase II
- 20- A-33-1633 Service des ressources matérielles – école La Mennais – dépassement de coûts - honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du drainage pluvial sanitaire
- 21- A-33-1634 Service des ressources matérielles – école La Dauversière – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA

- 22- A-33-1635 Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA
- 23- A-33-1636 Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – dépassement de coût – travaux et honoraires supplémentaires dans le cadre de la modernisation de chaufferie et du réaménagement du sous-sol
- 24- A-33-1640 Service des ressources matérielles – école Sainte-Lucie – autorisation d’attribution d’un contrat de gré à gré – raccordement du nouveau bâtiment au réseau électrique moyenne tension (25kV) d’Hydro-Québec
- 25- Documents d’information :
 - a) Tableau de bord des projets institutionnels pour la période du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020
 - b) A-33-1624 Service des ressources matérielles – écoles Saint-Jean-de-Matha et Paul-Bruchési – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du projet de construction de gymnases et de nouveaux locaux
- 26- Décisions prises hors rencontre :
 - a) A-31-4251 Service des ressources financières – fourniture sur demande et livraison de gel hydro alcoolique pour les mains – appel d’offres 28-216P – attribution de deux contrats
 - b) A-31-4293 Service des ressources financières – fourniture sur demande des albums des finissants – appel d’offres 27-629P – résiliation du contrat
 - c) A-34-3299 Révision du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs – version pour consultation
- 27- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l’adoption des rapports par le directeur général du 6 octobre 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général approuve le procès-verbal de la rencontre décisionnelle du 6 octobre 2020.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l’adoption des rapports par le directeur général du 6 octobre 2020.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2019-2020 est déposé. Aucune incidence financière. Le directeur général suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – délocalisation du centre administratif et de l'annexe – dépassement de coût – honoraires supplémentaires pour les services professionnels en architecture en lien avec la délocalisation des fonctions administratives du Centre de services scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport DG-05-200 en date du 13 octobre 2020 de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *RIOPEL DION ST-MARTIN inc.* pour les services professionnels en architecture en lien avec la délocalisation des fonctions administratives du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût estimé des honoraires;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée temporairement au budget de fonctionnement du CSSDM et que cette dépense est incluse dans le montage financier présenté à l'annexe E du rapport DG-05-161-A (résolution 2 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 23 mai 2018);

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour en date du présent rapport, des besoins en financement est jointe à l'annexe B du présent rapport et démontre que l'enveloppe globale initiale de 21 028 777 \$ est respectée malgré l'ajout d'honoraires supplémentaires;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle à payer à la firme *RIOPEL DION ST-MARTIN inc.* pour les services professionnels en architecture en lien avec la délocalisation des fonctions administratives du Centre de services scolaire de Montréal.

5. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-12-629 en date du 2 novembre 2020
de M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves du préscolaire ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans quatre classes de l'école Saint-Antoine-Marie-Claret pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves du primaire en classe de langage dans deux classes de l'école Marie-Rivier pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que les postes seront financés avec la réserve pour les devis;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Marie-Rivier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de préposé aux élèves handicapés aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Saint-Antoine-Marie-Claret et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23410-160;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 6 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 6 mai 2020).

6. Service du développement et de l'innovation professionnelle – dépassement de coût lié au paiement de rétribution à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle – autorisation de paiement des montants de rétribution

Document déposé : Rapport A-13-08-A en date du 3 novembre 2020
de M. Claude Desroches concernant le sujet en référence

Il est **DÉCIDÉ** de REPORTER l'étude de ce dossier à une rencontre décisionnelle ultérieure.

7. Service des ressources financières – Centre Yves-Thériault – mise à niveau des issues – appel d’offres 25-2872P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4239 en date du 30 octobre 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour la mise à niveau des issues du Centre Yves-Thériault;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 22 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction JBE inc.* au montant de 274 995 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1^o d’AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2^o d’ATTRIBUER un contrat de 274 995 \$ plus taxes à *Construction JBE inc.*, pour la mise à niveau des issues de secours du Centre Yves-Thériault;
- 3^o d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 4^o de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – fourniture sur demande de fruits frais et crudités – appel d’offres 27-635P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4247-A en date du 29 octobre 2020
de Mmes Radia Dehimi et Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande de fruits frais et crudités;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission, celle de *Les Aliments RMS Canam inc.*, a été reçue et qu'elle est déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que, dans un tel cas et selon l'article 15 du Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) peut négocier le prix soumis et le prix indiqué au contrat peut alors être inférieur au prix soumis;

CONSIDÉRANT que, *Les Aliments RMS Canam inc.* a été contacté afin de connaître son intention à revoir ses prix à la baisse et qu'en réponse à notre demande, *Les Aliments RMS Canam Inc.* a indiqué vouloir maintenir les mêmes prix jusqu'à la fin de son contrat;

CONSIDÉRANT que, les prix soumis par *Les Aliments RMS Canam inc.* sont des prix acceptables, reflétant les prix appliqués sur le marché et représentent un bon rapport qualité prix;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de 224 319,75 \$ plus taxes à *Les Aliments RMS Canam inc.* pour la fourniture sur demande de fruits frais et crudités. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

9. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est – appel d'offres 15-300P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4281 en date du 28 octobre 2020
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Déneigement et Excavation M. Gauthier inc.* accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RENOUELER le contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements du secteur Est, avec *Déneigement et Excavation M. Gauthier inc.* pour un montant de 123 585 \$ plus taxes.

10. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Sud-Ouest – appel d'offres 15-301P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4282 en date du 2 octobre 2020
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Sud-Ouest;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Alekko inc.* accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RENOUELER le contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements du secteur Sud-Ouest, avec *Alekko inc.* pour un montant de 87 820 \$ (plus taxes).

11. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Nord– appel d'offres 15-302P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4283 en date du 2 octobre 2020
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Nord;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Déneigement et Excavation M. Gauthier inc.* accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT l'article 201 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit que le directeur général assure la gestion courante des activités et des ressources du Centre de services scolaire;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le renouvellement du contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements du secteur Nord, avec *Déneigement et Excavation M. Gauthier inc.* pour un montant de de 84 981 \$ plus taxes.

12. Service des ressources financières – agence de placement média – appel d’offres 24-543P – deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4297 en date du 29 octobre 2020
de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public pour retenir les services d’une agence de placement média pour les différents établissements scolaires et les unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), un contrat a été attribué à l’entreprise *Cossette Média inc.* pour une période d’une année;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l’accord du directeur général et de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la dépense prévue au bon de commande sera atteinte avant la date d’échéance de la première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Service du secrétariat général confirme la volonté de renouveler l’entente avec *Cossette Média inc.* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que *Cossette Média inc.* a été consulté et accepte de renouveler l’entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent transitoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’EXERCER la deuxième option de renouvellement du contrat à exécution sur demande avec une agence de placement média pour les différents établissements scolaires et les unités administratives du CSSDM avec l’entreprise *Cossette Média inc.* pour un montant annuel de 253 576,88 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021.

13. Service des ressources financières – acquisition d’une licence institutionnelle de site en milieu scolaire WordQ 5 français – entente 27-654D – attribution d’un contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4299 en date du 29 octobre 2020
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les Services pédagogiques et les écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour l’acquisition du logiciel WordQ;

CONSIDÉRANT que le logiciel WordQ n'est pas inclus dans les ententes d'approvisionnement en vigueur;

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par les Services pédagogiques pour identifier un logiciel répondant à des critères spécifiques de performance;

CONSIDÉRANT que la firme *Math et Mots Monde* est le distributeur exclusif du logiciel WordQ, le seul qui est en mesure de répondre aux besoins du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 225 225 \$ plus taxes à *Math et Mots Monde*, pour l'acquisition d'une licence institutionnelle de site en milieu scolaire WordQ 5 français. Ce contrat sera en vigueur pour une année scolaire à partir du 26 octobre 2020;
- 2° d'AUTORISER les Services pédagogiques à effectuer les achats projetés au présent rapport;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le bon de commande pour la fourniture du logiciel WordQ;
- 4° d'AUTORISER la publication par le Bureau des approvisionnements de ce contrat sur le Système électronique des appels d'offres (SEAO);
- 5° d'AUTORISER la transmission par le Bureau des approvisionnements de l'annexe 2, pour la reddition de compte au Secrétariat du Conseil du trésor dans les 30 jours.

14. Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneur en chaudronnerie – appel d'offres 15-270P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4300 en date du 28 octobre 2020
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à exécution sur demande a été attribué à *Soudures Devil inc.* pour les travaux à taux horaire pour entrepreneur en chaudronnerie;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le contrat à exécution sur demande prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année de contrat ferme;
- L'atteinte du montant maximal indiqué dans le bon de commande au moment de son envoi.

CONSIDÉRANT qu'une lettre a été envoyée à *Soudures Devil inc.* afin de connaître son intention;

CONSIDÉRANT que *Soudures Devil inc.* accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année (2020-2021);

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RENOVELER le contrat pour les travaux à taux horaire pour entrepreneur en chaudronnerie, avec *Soudures Devil inc.*, pour un montant global annuel de 86 870 \$ plus taxes, pour la période du 27 novembre 2020 au 26 novembre 2021.

15. Service des ressources financières – acquisition des masques avec fenêtré – entente de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4309 en date du 29 octobre 2020 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la situation d'urgence sanitaire causée par la COVID-19 qui entraîne des pénuries des équipements de protection individuelle (EPI) au niveau de l'industrie;

CONSIDÉRANT que le Centre des services partagés du Québec a été mandaté par le ministère de l'Éducation afin de centraliser les achats des EPI;

CONSIDÉRANT que le Centre des services partagés du Québec ne fournit pas au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) les masques avec fenêtre;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le CSSDM veut assurer la sécurité des employés, des établissements scolaires et des élèves et que les mesures de prévention générales recommandées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) soient respectées;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré au fournisseur *Hall Telecommunications supply*, pour la fourniture de masques de procédures avec fenêtre pour les différents établissements scolaires du CSSDM, pour une somme maximale de 191 520 \$ plus taxes;
- 2° de CONFIER au Bureau des approvisionnements le mandat de publier ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

16. Service des ressources matérielles – école Saint-Antoine-Marie-Claret – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre d'un projet de rénovation des blocs sanitaires

Document déposé : Rapport A-33-1628 en date du 27 octobre 2020 de M. Juan Benavides concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Triselect* pour le projet de rénovation des blocs sanitaires de l'école Saint-Antoine-Marie-Claret, située au 10600, avenue Larose, à Montréal;

CONSIDÉRANT l'ajout de travaux en électromécanique et architecture;

CONSIDÉRANT la sélection des nouveaux finis afin de palier à la pénurie des matériaux due au confinement et d'assurer le respect de l'échéancier;

CONSIDÉRANT les coûts additionnels en lien avec les mesures de protection contre la Covid-19;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 Résorption déficit 2019-2020;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation (MEQ); elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Triselect* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de rénovation des blocs sanitaires de l'école Saint-Antoine-Marie-Claret.

17. Service des ressources matérielles – école projetée sur le site du Grand Séminaire – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre d'études préliminaires du site

Document déposé : Rapport A-33-1630 en date du 30 octobre 2020
de M. Marc-André Legault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les études effectuées au cours de l'été 2020 pour une construction neuve sur le site du Grand Séminaire, situé au 2065 rue Sherbrooke Ouest, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ces études la portée du site à étudier a été substantiellement modifiée;

CONSIDÉRANT que des services additionnels sont nécessaires pour poursuivre les études;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Équipe-Laurence* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre des études préliminaires du terrain du site du Grand Séminaire, en vue d'une construction neuve.

18. Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d'investissement (PDI) 2019-2024 et 2020-2025

Document déposé : Rapport A-33-1631 en date du 27 octobre 2020
de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption des plans directeurs d'investissement (PDI) 2019-2024 et 2020-2025;

CONSIDÉRANT l'adoption, par les instances du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), des modifications à la programmation du plan directeur d'investissement 2019-2024;

CONSIDÉRANT la nécessité de reporter le financement de projets prévus à l'un ou l'autre des plans directeurs d'investissement susmentionnés en raison de différentes situations;

CONSIDÉRANT que toute modification à un plan directeur d'investissement engendre sa mise à jour;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire part au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) des changements apportés en vue de répondre aux besoins du CSSDM relativement à la réalisation de divers projets;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par le Conseil des commissaires pour les plans directeurs d'investissements 2019-2024 et 2020-2025 stipulant, entre autres, « *d'autoriser le Service des ressources matérielles à actualiser l'étendue des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation [...] ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence, et ce, avec les disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation préalable du comité exécutif* »;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER les modifications proposées pour les plans directeurs d'investissement 2019-2024 et 2020-2025, tel qu'illustré aux tableaux fournis en annexe du présent rapport;

- 2° de TRANSMETTRE la mise à jour des plans directeurs d'investissement au ministère de l'Éducation, et ce, selon les conventions d'aide financière signées entre le MEQ et le CSSDM.

19. Service des ressources matérielles – école Saint-Zotique – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure, phase II

Document déposé : Rapport A-33-1632 en date du 27 octobre 2020
de M. Leonard Pautin Sandoum concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *BERTRAND PAQUETTE inc.* pour les services professionnels liés à la rénovation de l'enveloppe extérieure, phase II de l'école Saint-Zotique, située au 4841, avenue Palm, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services professionnels requis;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au MEQ, en juin et septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *BERTRAND PAQUETTE inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure, phase II de l'école Saint-Zotique.

20.

Service des ressources matérielles – école La Mennais – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du drainage pluvial sanitaire

Document déposé : Rapport A-33-1633 en date du 27 octobre 2020
de M. Chahan Boghokian concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Cohésion Totale inc.* pour les services professionnels liés aux travaux en électromécanique de l'école La Mennais, située au 6521, rue Saint-Denis, à Montréal;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût des travaux en fonction de l'estimation initiale de l'offre de service originale;

CONSIDÉRANT les demandes de service supplémentaires notamment, les relevés additionnels, simulations énergétiques, visite de chantiers additionnels, suivi avec Hydro-Québec et avec CSEM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM; conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au MEQ, en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Cohésion Totale inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la mise à niveau de chaufferie et du remplacement de drainage pluvial-sanitaire de l'école La Mennais.

21. Service des ressources matérielles – école La Dauversière – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA

Document déposé : Rapport A-33-1634 en date du 27 octobre 2020
de M. Marc-Sainclair Anaset concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction DINASA inc.* pour la rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA de l'école La Dauversière, située au 11600 boulevard de l'Acadie, à Montréal;

CONSIDÉRANT les frais de conditions d'hiver et de prolongation de chantier facturés par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT qu'une modification a dû être apportée au panneau électrique de la cuisine devant remplacer celui d'origine pour tenir compte des charges électriques réelles et projetées pour le futur;

CONSIDÉRANT qu'en cours de chantier, des modifications et des ajouts ont été réalisés pour des sorties de réseaux supplémentaires, pour des systèmes d'intercommunication et d'alarme intrusion, de même que pour la commande d'ouverture de porte à distance entre la cuisine du sous-sol et la porte extérieure du débarcadère;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires dus à l'émission de 88 directives de changement pendant tout le déroulement de ce chantier d'envergure;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction DINASA inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA de l'école La Dauversière.

22. Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet– dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA

Document déposé : Rapport A-33-1635 en date du 27 octobre 2020 de M. Chahan Boghokian concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Constructions Larco inc.* pour la rénovation de la cuisine et la mise aux normes des systèmes CVCA de l'école Louise-Trichet, située au 2800 boulevard Lapointe, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires dus à des ajustements en architecture en fonction des conditions de chantiers rencontrées;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires de renforcement d'éléments structuraux au niveau du plafond et d'un mur;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires en mécanique pour relocaliser certains conduits, remplacer des conduits vétustes et pour les ajuster en fonction des conditions de chantiers;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires en électricité pour relocaliser certains conduits, remplacer des équipements désuets et ajouter un nouveau panneau;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une boîte protectrice sur le dispositif anti-refoulement;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui est présenté au MEQ, en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM; conditionnellement à l'approbation du MEQ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Constructions Larco inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA de l'école Louise-Trichet.

23. Service des ressources matérielles – dépassement de coût – travaux et honoraires supplémentaires dans le cadre de la modernisation de chaufferie et du réaménagement du sous-sol

Document déposé : Rapport A-33-1636 en date du 27 octobre 2020 de M. Jocelyn Randriasalama concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Media Construction (9279-8776 Québec inc.)* pour les travaux de modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol à l'école Saint-Marc, située au 6365, 1^{re} Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué aux firmes *FSA Architecture Inc.* et *FNX-INNOV inc.*, pour les services professionnels liés à la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol de ladite école;

CONSIDÉRANT l'arrêt des travaux causé par la COVID qui a eu pour effet de prolonger la période prévue pour l'exécution de ceux-ci;

CONSIDÉRANT les modifications au plan de mobilisation dues à la cohabitation avec un autre chantier;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût estimé des travaux et l'effet sur les honoraires;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Media Construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol de l'école Saint-Marc;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *FSA Architecture* et la firme d'ingénierie *FNX-INNOV inc.*, la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol de l'école Saint-Marc.

24. Service des ressources matérielles – école Sainte-Lucie – autorisation d'attribution d'un contrat de gré à gré – raccordement du nouveau bâtiment au réseau électrique moyenne tension (25kV) d'Hydro-Québec

Document déposé : Rapport A-33-1640 en date du 29 octobre 2020 de M. Richard Farley concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la situation actuelle du projet, incluant la démolition complète et que l'actuelle reconstruction du nouveau bâtiment est en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT que le nouveau bâtiment utilisera à la base comme unique source d'énergie principale en électricité, afin d'obtenir les énergies dérivées notamment, chauffage périmétrique (plinthes électriques), eau chaude domestique, circulation d'eau pour les thermopompes, air forcé des systèmes de ventilation, air comprimé, etc.;

CONSIDÉRANT que le nouvel édifice sera doté d'un système de géothermie afin d'en améliorer l'efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec est l'unique entreprise pouvant fournir le service de raccordement au réseau souterrain moyenne tension;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 Maintien des bâtiments 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à attribuer à *Hydro-Québec* un bon de commande sur une base de gré à gré pour le raccordement du nouvel édifice au réseau souterrain moyenne tension de 25 kV fournis dans le cadre du projet de reconstruction de l'école Sainte-Lucie.

25. Documents d'information :

- a) Tableau de bord des projets institutionnels pour la période du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020
- b) A-33-1624 Service des ressources matérielles – écoles Saint-Jean-de-Matha et Paul-Bruchési – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du projet de construction de gymnases et de nouveaux locaux

26. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis au directeur général pour décision ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé ces rapports depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :
 - a) Service des ressources financières – fourniture sur demande et livraison de gel hydro alcoolique pour les mains – appel d'offres 28- 216P – attribution de deux contrats

Document déposé : Rapport A-31-4251 en date du 29 octobre 2020
de Mme Rocio Morales concernant le sujet en référence

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 114 759,50 \$ plus taxes à *Trend Innovations* pour la fourniture sur demande et livraison de gel hydro alcoolique pour les mains (lot 1). Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 290 905 \$ plus taxes à *Trend Innovations* pour la fourniture sur demande et livraison de gel hydro alcoolique pour les mains (lot 2). Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

b) Service des ressources financières – fourniture sur demande des albums des finissants – appel d'offres 27-629P – résiliation du contrat

Document déposé : Rapport A-31-4293 en date du 29 octobre 2020 de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

- 1° de RÉSILIER le contrat en cours avec *Jostens Canada Ltd* et ce, en raison du non-respect des articles : 2.3, 5.5 et de l'addenda 1 de l'appel d'offres 27-629P, et qui stipulent l'obligation de l'adjudicataire d'effectuer 100 % des étapes de conception et de production d'albums sur le territoire canadien.

c) Service du secrétariat général – révision du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs – version pour consultation

Document déposé : Rapport A-34-3299 en date du 14 octobre 2020 de M^e Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

- 1° d'AUTORISER le projet de révision du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* – version pour consultation;
- 2° d'AUTORISER le Service du secrétariat général à soumettre ledit projet de révision du *Règlement R2011-1* au processus de consultations officielles;
- 3° de POURSUIVRE l'étude de ce dossier une fois les consultations terminées.

27. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 50.

Secrétariat général – 18 novembre 2020